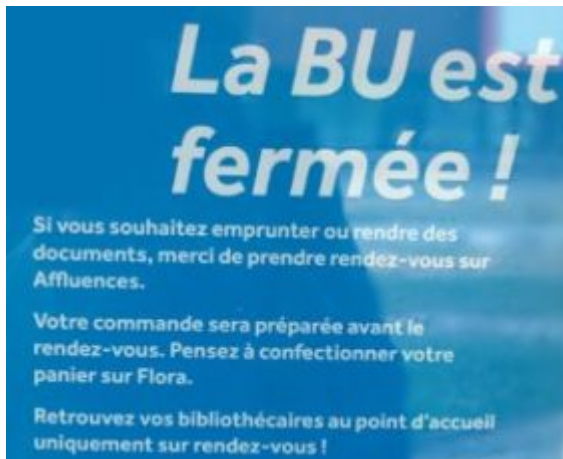


Fermées prématurément en mars 2020 depuis la crise du Covid-19, les bibliothèques universitaires mancelles et lavalloises ont tout de même su s'organiser en s'adaptant aux conditions sanitaires pour assurer leurs services.



En effet, depuis le 2 juin, un « drive piéton » est mis en place pour les étudiants souhaitant emprunter et/ou déposer des documents. Ce dispositif prendra fin le 10 juillet 2020.

Dans un souci d'organisation et d'hygiène, **ce service fonctionne sur rendez-vous, 24 heures à l'avance et uniquement par le biais d'« Affluences »**, la plateforme d'information et de réservation pour la BU du Mans.

Compte tenu de la situation actuelle, **les prêts en cours sont prolongés jusqu'au 15 septembre 2020** s'il n'est pas possible de se rendre sur le campus. Les quotas des documents à emprunter sont doublés et en cas de nouvel emprunt, la restitution est repoussée au 30 septembre prochain

Des précautions sont prises pour assurer la sécurité sanitaire des personnes présentes sur le point d'accueil : la distanciation physique doit être respectée, du gel hydro-alcoolique est mis à disposition, le port du masque est recommandé, voire obligatoire...

La fonctionnement du « drive piéton » est simple :

Les emprunteurs doivent préparer une liste de documents, prendre rendez-vous sur le site de la Bibliothèque Universitaire, se présenter sur le créneau réservé avec la carte étudiante. Des bibliothécaires sont présents avec un sac préparé. Le principe est le même pour le dépôt de documents.





Courriel en cas de difficultés : bu-service-public@univ-lemans.fr (pour le site Le Mans)

En savoir plus sur le site

<http://www.bumaine.fr/nouveau-un-service-de-drive-pieton-pour-vos-prets-retours/>

Texte et photos : Alexia PEINTRE.

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)